

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 26 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six mai à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel RICHOMME, Maire.

Présents : Maxime CARVILLE, Anne-Marie CORBEL, Gwennola DENIER D'APRIGNY, Alexandra DUPIN, Hubert FOLLIOT, Patrick GHYSELEN, Eric GROULT, Raymonde HAREL, Christian HUSTACHE, Michel LAMY, Michèle LAVARDE, Edouard LEDOYER, Denis LIGNEL, Malika PIRES, Nathalie PLOS, Richard POITEVIN, Sylvie POULAIN, Armelle REQUIER, Michel RICHOMME, Claude SAPIN

Procurations : Aline HEBERT donne pouvoir à Alexandra DUPIN, Maryline LESELLIER donne pouvoir à Michel RICHOMME, Bachir OUINAS donne pouvoir à Michel LAMY

Absents excusés : Aline HEBERT, Maryline LESELLIER, Bachir OUINAS

Secrétaire de séance : Sylvie POULAIN

Conseillers en exercice : 23	Présents : 20	Votants : 23	Convocation : 20.05.2021	Affichage : 20.05.2021
------------------------------	---------------	--------------	--------------------------	------------------------

Monsieur le Maire, Michel RICHOMME, ouvre la séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

VENTE DE LA MAISON DU GLINEL – LE HOMMET D'ARTHENAY

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 13 avril 2021 autorisant la mise en vente de la Maison du Glinel.

Il propose de retenir l'offre de Mikaël JAFFRE pour un montant de 50 000 € net vendeur. Au-delà de l'aspect financier cette vente permettra de favoriser un projet de mise en valeur du bâtiment.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte de vendre à Monsieur Mikaël JAFFRE, domicilié à Saint-Lô, la Maison du Glinel à Le Hommet d'Arthenay (parcelle 248 ZL 11) pour un montant de **50 000 €** net vendeur,
- Dit que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- Autorise le Maire à charger Maîtres Lebouteiller et Samson, notaires à Pont-Hébert, de cette transaction, et à signer tous les documents s'y rapportant.

Monsieur le Maire précise que la somme servira à la réalisation de projets sur la commune.

VENTE DE ANCIENNE ECOLE ET LOGEMENT LE HOMMET D'ARTHENAY

Monsieur le Maire précise qu'il a une offre d'achat qui s'élève à 100 000 €.

Monsieur le Maire souhaite que ce point soit reporté au prochain conseil afin de permettre au futur acquéreur d'obtenir des devis de remise en état et de s'assurer du financement.

VENTE D'UN TERRAIN A L'ENTREPRISE DELCOURT

Le Maire rappelle au conseil municipal le projet de vente d'un terrain à l'entreprise Autocars DELCOURT afin de permettre son extension. Le terrain est situé en zone Uz du Plan Local d'Urbanisme (zone urbaine réservée aux activités).

Il propose que le terrain, d'une superficie de 8 140 m² (en attente du géomètre), soit vendu 5,80 € le m². Les frais de géomètre seront affectés à la Mairie et les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte de vendre à l'entreprise Autocars DELCOURT – Le Hameau THOMASSE - 50880 PONT-HEBERT, une partie de la parcelle ZB 58, d'une surface de 8 140 m² environ, au prix de **5,80 € le m² net vendeur**, soit environ 47 212 €

- Dit que les frais de géomètre seront à la charge de la commune et les frais de notaire à la charge de l'acquéreur,

- Autorise le Maire à charger Maîtres Lebouteiller et Samson, notaires à Pont-Hébert, de cette transaction, et à signer tout document s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES

Concernant la tenue des bureaux de vote, Monsieur le Maire fait un tour de table et précise qu'il n'a pas eu les réponses de l'ensemble des conseillers.

Fleurissement de la commune : Monsieur le Maire précise que les jardinières sont en nourrice chez Pavard à Saint Georges Montcoq et qu'elles seront mises en place fin mai.

Monsieur le Maire explique qu'il ira présenter les projets du contrat CPS à la préfecture, le 7 juin.

Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux de gros œuvre des logements de la carrière vont commencer le 27 mai.

La tenue du prochain conseil municipal est fixée au 6 juillet 2021.

Eric GROULT informe le conseil qu'il a reçu un mail du Président du CAP pour remercier la municipalité pour les travaux réalisés dans les vestiaires du club. Monsieur le Maire précise qu'une réception aura lieu début juillet avec les représentants de l'Agglo.

Eric GROULT informe le conseil que les travaux de busage des creux de la rue Saint-Ortaire et la rue du Docteur Leturc sont terminés. Il évoque aussi l'inondation récurrente d'une cave d'habitation au lieu-dit Lexandre, les travaux de busage ont été réalisés par les employés communaux et les matériaux ont été fournis par le Conseil Départemental. Il précise également que les travaux de voirie sont bien avancés sur le Hommet et que les 4 panneaux d'agglomération du Hommet seront changés début juin.

Michèle LAVARDE informe le conseil que 3 logements sont passés en commission ce jour, à Manche Habitat et qu'elle prendra connaissance du retour de la commission demain.

Nathalie PLOS informe le conseil que la commune souhaiterait anticiper les futurs départs de la maison de santé des Docteurs Clément et Launay. Elle évoque l'élaboration d'une affiche et de sa diffusion sur le compte facebook nouvellement créé et qui sera actualisé par Maryline LESELLIER. Nathalie PLOS précise qu'une visio avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie a eu lieu le 25 mai pour échanger sur la situation d'accès aux soins et sur la pénurie de médecins qui s'annonce. Une prochaine réunion est prévue le 1er juin.

Michel LAMY informe le conseil que l'année scolaire va se terminer comme elle a commencé, c'est à dire avec le protocole sanitaire.

Denis LIGNEL évoque la conception d'un bulletin recensant les commerçants avec Maryline LESELLIER.

Raymonde HAREL informe le conseil qu'il y a peu de fréquentation aux permanences administratives du samedi matin.

Malika PIRES évoque le mail envoyé à l'ensemble des conseillers à propos du plan communal. Eric GROULT explique au conseil comment est élaboré ce plan, il précise que la Mairie s'occupe uniquement du plan et qu'elle ne gère absolument pas le démarchage de la société de diffusion. Il propose qu'on s'assure, la prochaine fois, que chaque artisan de la commune ait été contacté.

Anne Marie CORBEL signale qu'il y a des erreurs sur ce plan mais Eric GROULT précise qu'il a envoyé un mail pour demander avis, au préalable, à l'ensemble des membres de la Commission.

Alexandra DUPIN précise qu'il y a un problème de fossé bouché, route de Mesnil Angot, près de chez Madame FOSSARD. Eric GROULT répond que cela va être fait.

Anne Marie CORBEL informe le conseil qu'elle a un contact avec la Croix Rouge de Saint-Lô. En lien avec la Banque Alimentaire, ils sont en train de voir pour un complément en termes d'hygiène, notamment. Anne Marie CORBEL précise qu'il y a actuellement 77 bénéficiaires et elle s'inquiète en termes de superficie si le nombre de bénéficiaires venait à augmenter.

Séance levée à 21 h 00

La secrétaire de séance

Sylvie POULAIN



Le Maire,



Michel RICHOMME